

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD69

présenté par

Mme de Lavergne, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 4

À l'alinéa 51, substituer à la première occurrence du mot :

« compensés »,

les mots :

« bénéficiant d'une compensation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel